

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaiient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSSE Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-49

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Création de postes de vacataires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'actuellement deux déchèteries sont toujours gérées en régie pour le Haut de quai,

Considérant que le remplacement d'agents en maladie ou en congés par des agents contractuels se fait souvent dans l'urgence ou dans des conditions difficiles (personnes avec expérience non disponibles, non mobiles entre les sites, emploi difficile incluant un poste le dimanche et les jours fériés, besoin non continu du remplacement ...).

Considérant qu'afin de disposer d'une souplesse dans la gestion des effectifs, tout en garantissant la qualité du service public, des agents vacataires peuvent être nécessaires pour renforcer les équipes des déchèteries en régie, et notamment sur les périodes de forte affluence (horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre).

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée),

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-49

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : de créer les vacances suivantes :

Type de vacation	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Gardien de déchèterie	Adjoint technique	4	151.67 (temps plein)	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Article 2 : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	14
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

 Martial VANDEWOESTYNE
 Le 03/12/2019 à 15h03


Martial VANDEWOESTYNE